



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24119597***

DIRECTION

01 AOUT 2024

BELGISCH-STAATSBLAD
BESTUUR

Greffe

12 AOUT 2024

N° d'entreprise : **0473 175 106**

Nom

(en entier) : **CENTRE DE MAITRISE DU VOLANT**(en abrégé) : **C.M.V**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **4681 Oupeye (Hermalle-sous-Argenteau), Rue Voie de Liège 1****Objet de l'acte : Modification des statuts - adaptation au code des sociétés et des associations - démission - nominations**

Extrait du procès-verbal dressé par Maître Gaëlle HUTOIS, Notaire à Amay, en date du 1er juillet 2024, en cours d'enregistrement, il résulte que :

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « CENTRE DE MAITRISE DU VOLANT », en abrégé C.M.V, ayant son siège à 4681 Oupeye (Hermalle-sous-Argenteau), Rue Voie de Liège 1 avec le numéro d'entreprise BE 0473.175.106.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alain MEUNIER, Notaire à Dalhem le 25 octobre 2000, publié aux annexes du Moniteur belge le 11 novembre suivant, sous le numéro 20001111-558.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Alain MEUNIER, Notaire à Dalhem le 23 décembre 2011, publié aux annexes du moniteur belge le 25 janvier suivant, sous le numéro 12022677.

Dont le siège a été transféré à l'adresse ci-dessus aux termes d'une assemblée générale extraordinaire datée du 1er octobre 2018, publiée aux annexes du moniteur belge le 23 octobre suivant, sous le numéro 18155745.

Le bureau de l'assemblée a requis le notaire soussigné d'acter authentiquement ce qui suit :

BUREAU

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur MICELI David.

Le président exercera également le rôle de secrétaire et de scrutateur.

EXPOSE DU PRESIDENT

Le Président expose ce qui suit :

I. Composition de l'assemblée

Le seul actionnaire est présent et déclare, sur présentation du registre des actions nominatives, être titulaire de la totalité des actions, soit soixante-deux (62) actions, à savoir :

"THOMI" société à responsabilité limitée, ayant son siège à 4681 Oupeye (Hermalle-sous-Argenteau), Rue Voie de Liège 1, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Liège sous le numéro TVA BE 0703.916.627.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Vincent BODSON, Notaire à Boncelles le 11 septembre 2018, publié aux annexes du Moniteur belge le 14 septembre suivant, sous le numéro 18328060.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Murielle BODSON, Notaire à Grivegnée le 20 novembre 2020, publié aux annexes du moniteur belge le 19 février suivant, sous le numéro 21311465.

Ici représentée par un administrateur, en vertu de l'article 11 de ses statuts :

Monsieur MICELI David, domicilié à 4040 Herstal, rue Paul Janson, 92, désigné à cette fonction au sein de l'acte modificatif des statuts dont question ci-avant.

II. Ordre du jour

L'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

1. Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations.
2. Adoption de nouveaux statuts en concordance avec le Code des sociétés et des associations, sans modification de l'objet de la société.
3. Mission à Maître Fabienne HOUMARD et Maître Gaëlle HUTOIS, notaires à Amay d'établir et de déposer la coordination des statuts.
4. Démission et renouvellement des administrateurs en fonction.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 08/08/2024 -- Annexes du Moniteur belge